

EVALUATION DES ACTIONS DU PALHDI 2014-2020

SYNTHESE



Contenu

Introduction.....	3
CHANTIER 1 : ELABORER UN CADRE PARTENARIAL AVEC LES ENGAGEMENTS DE CHACUN.....	6
CHANTIER 2 : ORGANISER LA PREVENTION DES RISQUES.....	8
CHANTIER 3 : PREVENIR LES EXPULSIONS EN AMONT DES RISQUES AVERES D'EVICITION (Impayés, troubles du voisinage et tout problème lié à la notion de « savoir habiter »).....	9
CHANTIER 4 : PROVOQUER UN RENVERSEMENT DE SITUATION AU REGARD DE L'EXPULSION POUR LES SITUATIONS DE RISQUES AVERES D'EVICITION	11
CHANTIER 5 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DU MAL-LOGEMENT : LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L'HABITAT INDIGNE.....	13
CHANTIER 6 : GERER LA DEMANDE DANS UN CADRE COMMUN D'ORDONNANCEMENT	16
CHANTIER 7 : ORGANISER LOCALEMENT LA PRISE EN CHARGE DES MENAGES AVEC DES OBSTACLES REELS ET SERIEUX POUR SE LOGER.....	18
CHANTIER 8 : MOBILISER DE MANIERE COORDONNEE UNE OFFRE SUFFISANTE A BAS LOYER	20
CHANTIER 9 : PREVOIR LA GESTION DE L'ATTENTE D'UN LOGEMENT DANS LE DROIT COMMUN	22
CHANTIER 10 : OPTIMISER LES PARCOURS DANS LES DISPOSITIFS D'INSERTION.....	24
CHANTIER 11 : ORGANISER LES CONDITIONS DU PREMIER ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI	27
CHANTIER 12 : CLARIFIER LES MISSIONS DES STRUCTURES D'ACCUEIL D'URGENCE ET REVISITER LES PRINCIPES ET MODALITES DE COORDINATION	29
Liste des sigles	32

Document élaboré par :

Département de l'Isère

Service logement

Annexe Dode 3

15-17 rue du commandant l'Herminier

38000 Grenoble

04 76 00 36 44 – www.isere.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Pôle Hébergement Accompagnement et Logement social

1 rue Joseph Chanrion

Grenoble cedex1

04 57 38 65 38 – www.isere.gouv.fr

Introduction

Conformément à la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le **Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en Isère (PALHDI)** définit les mesures destinées à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir .

Co-piloté par l'État et le Conseil départemental de l'Isère et approuvé par sept partenaires signataires (la CAF, Absise et cinq EPCI : GAM, CAPV, CAPI, BIC, CC Grésivaudan), **l'actuel PALHDI couvre la période 2014-2020.**

Le PALHDI 2014-2020 est organisé sur deux axes de travail, déclinés en cinq grands objectifs et douze chantiers :

- Le maintien dans le logement :

Cet axe s'articule autour de deux objectifs déclinés en cinq chantiers :

- 1) Organiser la prévention des risques d'expulsion pour l'ensemble des ménages :
 - Prévenir les impayés ;
 - Favoriser l'inclusion et le vivre ensemble.
 - Chantier 1 : Elaborer un cadre partenarial avec les engagements de chacun
 - Chantier 2 : Organiser la prévention des risques
 - Chantier 3 : Prévenir les expulsions en amont des risques avérés d'éviction
 - Chantier 4 : Provoquer un renversement de situation au regard de l'expulsion pour les situations de risques avérés d'éviction
- 2) Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne :
 - Mieux organiser et valoriser la recherche de solutions pour réduire les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique
 - Chantier 5: Mettre en place ou renforcer les dispositifs de traitement du mal-logement : la précarité énergétique et l'habitat indigne.

- L'accès au logement :

Cet axe s'articule autour de trois objectifs déclinés en 7 chantiers :

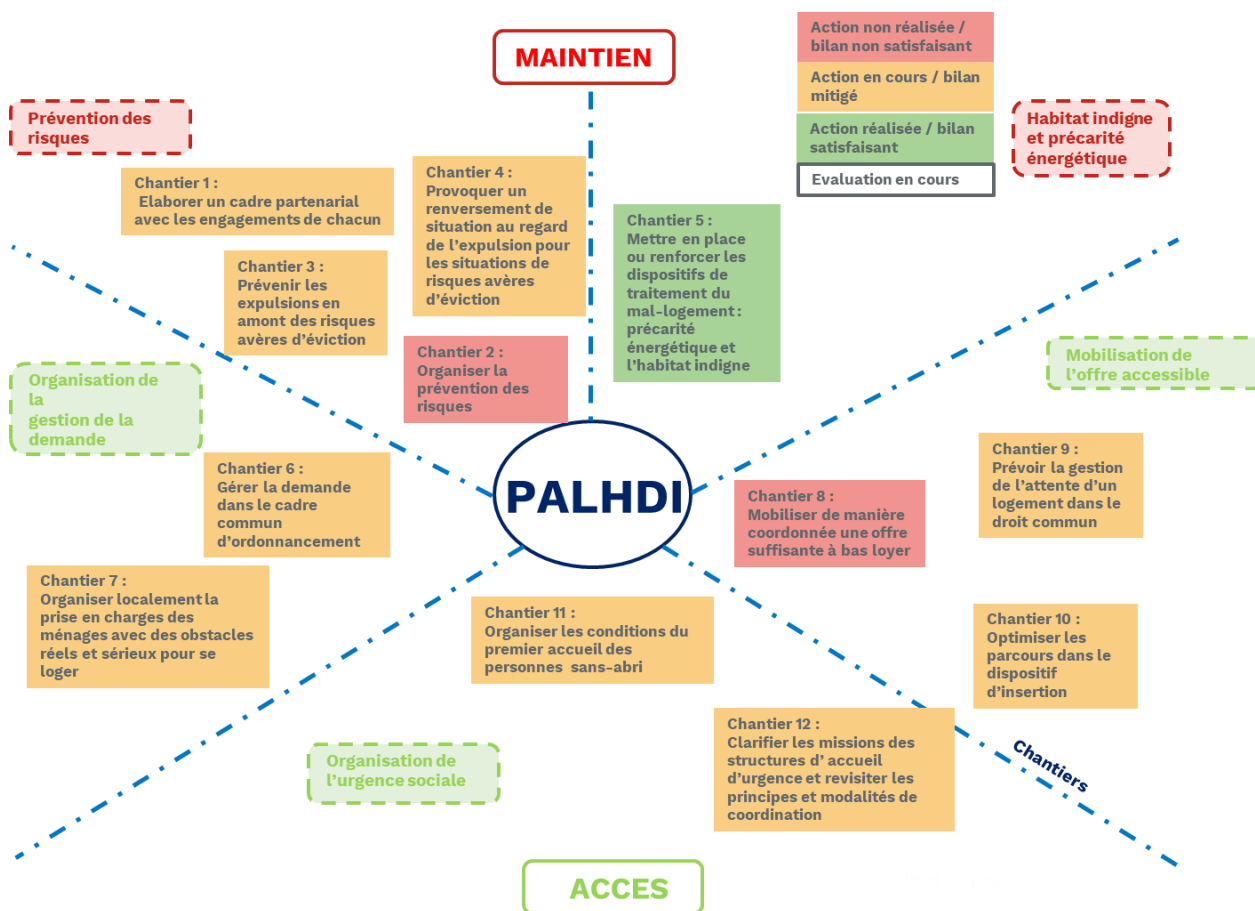
- 3) Rendre l'accès au logement plus équitable et plus lisible pour les demandeurs
 - Optimiser le rapprochement offre / demande ;
 - Favoriser le lien hébergement/ logement.
 - Chantier 6 : Gérer la demande dans un cadre commun d'ordonnancement
 - Chantier 7 : Organiser localement la prise en charge des ménages avec des obstacles réels et sérieux pour se loger
- 4) Adapter l'offre pour réduire les différentiels de pression locative entre types de logements, et accroître la fluidité hébergement-logement :
 - Inciter à la création d'offre sur l'ensemble de la chaîne du logement.
 - Chantier 8 : Mobiliser de manière coordonnée une offre suffisante à bas loyer
 - Chantier 9 : Prévoir la gestion de l'attente d'un logement dans le droit commun
 - Chantier 10 : Optimiser les parcours dans les dispositifs d'insertion
- 5) Gérer la demande qui s'exprime en urgence :
 - Organiser les conditions du premier accueil ;

→ Clarifier les missions des structures d'urgence.

- Chantier 11 : Organiser les conditions du premier accueil des personnes sans-abri
- Chantier 12 : Clarifier les missions des structures d'accueil d'urgence et revisiter les principes et modalités de coordination.

Le schéma synthétique suivant peut résumer l'évaluation des chantiers du PALHDI :

Ci-dessous, les chantiers sont regroupés par objectifs, qui sont représentés par des pastilles entourées de pointillés.



Il en ressort une appréciation assez mitigée.

Seul le chantier relatif à la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne peut être considéré comme réussi avec notamment un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui porte ses fruits et la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Neuf chantiers ont démarré et sont à poursuivre avec notamment les actions relatives au maintien dans le logement, à la prévention des expulsions avec l'adoption récente de la charte départementale, à la fluidité logement/hébergement et à l'urgence.

Deux chantiers n'ont pas suffisamment abouti : l'organisation de la prévention des expulsions et la mobilisation pour une offre suffisante à bas loyers.

Tous ces éléments devront être repris et approfondi dans le nouveau PALHDI en les replaçant dans le contexte actuel : logement d'abord, plan pauvreté, SIAO départemental, cotation et gestion en flux de la demande de logement...

Le détail de l'évaluation de chacun des 12 chantiers, élaborée à partir d'un état d'avancement des 43 actions initialement inscrites au plan, est développé dans les pages suivantes.

L'atteinte de l'objectif du chantier est illustrée par une fusée avec code couleur :



Objectif atteint



Objectif partiellement atteint



Objectif non atteint

Axe : maintien

Objectif : Prévenir les expulsions

CHANTIER 1 : ELABORER UN CADRE PARTENARIAL AVEC LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

L'enjeu du chantier 1 est de consolider, à partir du travail empirique mené en commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), le cadre partenarial de gestion de la prévention des expulsions dans le droit commun et d'aller jusqu'à sa formalisation : **engagements** dans le cadre de la charte renouvelée de prévention des expulsions, **tenue régulière des instances** de traitement, avec des **moyens** adossés.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Rénover la CCAPEX plénière pour qu'elle pilote l'organisation du droit commun et des situations d'exception	<p>Création d'un bureau CCAPEX fin 2018</p> <p>Rédaction et validation de la charte de prévention des expulsions (1^{er} semestre 2020)</p> <p>Passage d'une logique réparatrice à une logique préventive pour les groupes techniques CCAPEX</p> <p>Instauration d'une CCAPEX préventive tandis que la préfecture se charge du volet coercitif.</p> <p>Consolidation du cadre partenarial local de traitement des difficultés de maintien dans le logement public et privé pour réduire le nombre d'assignations.</p> <p>Révision du dispositif de signalement des cas les plus difficiles à résoudre.</p> <p>Une baisse de – 7 % des assignations à fin de résiliation de bail relativement stables (2 172 en 2014 pour en 2 012 en 2019).</p>	Les baisses escomptées n'ont pas toutes été atteintes : +12 % d'expulsions effectives entre 2015 et 2018 (soit 339 expulsions en 2018) – Cette hausse s'inscrit dans une tendance nationale ; elle ne peut s'expliquer par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif
Modifier les groupes techniques territoriaux : modifier la composition, rendre leurs avis décisionnels, les réorienter sur des situations d'exception	<p>Rénovation des groupes techniques CCAPEX pour étudier des situations en amont de la résiliation de bail</p> <p>Modification de la composition</p> <p>Parc public : lien créé avec les bailleurs <i>mais il reste à trouver un systématisme dans le signalement des premiers impayés</i></p> <p>Public/privé : groupe de travail CCAPEX sur situation complexes mise en place.</p>	<p>Rendre décisionnels les avis des groupes techniques CCAPEX.</p> <p>Instaurer un traitement d'exception en groupes techniques CCAPEX</p> <p>Parc privé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Liens qui restent à créer avec l'institution judiciaire, au-delà de ce qui a déjà été créé avec les conciliateurs de justice et le juge de Vienne sur les permanences de conciliation.• Lien en cours de constitution avec les fédérations de

		locataires du privé.
Organiser l'observation pour analyser l'impact des dispositifs	<p>Organisation des statistiques générales de la prévention des expulsions : nombre de commandements de payer, d'assignations, de concours de la force publique demandés, accordés...</p> <p>Atelier du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) sur les expulsions locatives ; rédaction d'un cahier « les expulsions locatives en Isère » largement diffusé aux acteurs du logement.</p> <p>Définition des indicateurs à fournir par les partenaires pour permettre une observation (objet du chantier 1 de la charte de prévention des expulsions)</p>	<p>Manque d'information par type de parc, et également par commune, EPCI ou bailleur social. Ces manques sont à travailler dans le chantier de mise en œuvre de la charte PEX.</p> <p>EXPLOC pas encore exploitable (difficile néanmoins d'intervenir sur cet outil national)</p>
Faire évoluer la charte des expulsions	En lien avec les évolutions ci-dessus. Charte adoptée : partage des engagements des partenaires	

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Consolidation du cadre partenarial local. Construction en cours de la capacité à coordonner.

Amélioration du dispositif de signalement et de traitement des situations problématiques : en cours.

Réorganisations des groupes techniques sur le volet préventif.

Rappel des procédures et mise en lumière de la complexité dans l'articulation des différentes procédures lors de l'atelier PDH.

Difficultés :

Prévention des expulsions au sens large : cadre peu lisible.

CCAPEX reste critiquée : doutes sur la capacité à coordonner par les participants et les directions territoriales du Département (quelle pertinence de l'instance ?).

Données : disponibles à l'échelle du département ou de l'arrondissement, manque de données disponibles sur le type de parc.

EXPLOC pas adapté à l'observation (gestion ministère)

Perspectives :



Création d'un lien avec les bailleurs privés dans le signalement des premiers impayés.

Liens à créer avec l'institution judiciaire (aller au-delà des audiences de conciliation).

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : Maintien

Objectif : Prévenir les expulsions

CHANTIER 2 : ORGANISER LA PREVENTION DES RISQUES

L'enjeu du chantier 2 est de rendre plus visible et diffuser plus largement les outils de **communication en direction du plus grand nombre de ménages** qui accèdent au logement dans le département. Il s'agit de travailler à la fois sur les supports, les messages, les interpellations des ménages et sur les acteurs en charge de s'approprier et diffuser cette information. En vue de prévenir les risques, il s'agit de donner toutes les informations pertinentes pour avoir la bonne orientation et le faire rapidement, **si un risque d'expulsion** venait à se déclarer plus tard.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Construire et/ou diffuser des outils d'information (guides, informations, lettres...) à destination des professionnels et des ménages (<i>organiser les outils de communication</i>)	1 plaquette ADIL sur la prévention des impayés à destination des bailleurs privés notamment Atelier PDH (2016) sur la prévention des expulsions : 80 participants. Signature d'une convention Banque de France / Département pour lutter contre le surendettement (jusque fin 2019 → à renouveler)
Redéfinir le rôle des acteurs concernant l'information à faire passer aux ménages au moment de l'accès au logement (<i>structurer les acteurs diffuseurs d'info</i>)	Travail programmé dans le cadre de la charte de prévention des expulsions locatives

Analyse de l'avancée du chantier

Perspectives :



Grand enjeu qui subsiste.

Beaucoup à faire et à construire pour élaborer des outils adaptés et garantir une équité départementale concernant l'accès à l'information pour les ménages et les professionnels. Renouveler la signature de la convention avec la Banque de France pour lutter contre l'endettement.

Communication, information, formation... à organiser dans le cadre de la mise en œuvre de la charte départementale de prévention des expulsions locatives.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : maintien

Objectif : Prévenir les expulsions

CHANTIER 3 : PREVENIR LES EXPULSIONS EN AMONT DES RISQUES AVERES D'EVICITION

(Impayés, troubles du voisinage et tout problème lié à la notion de « savoir habiter »)

Le chantier 3 vise la **bonne organisation du droit commun** pour traiter des situations classiques et mettre en place / articuler les moyens existants pour régler le plus rapidement possible les situations, en **évitant que les ménages ne s'enlisent dans les procédures d'expulsions**. Il repose sur la mise en place des référents territoriaux expulsions, dont le rôle est fixé par les CCAPEX.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
S'assurer que le fonctionnement de droit commun de la CAF est inscrit dans la chaîne de prévention (s'assurer du bon fonctionnement des droits APL pour limiter l'accroissement des difficultés)	CAF : instruction l'incitant à maintenir les droits le plus possible Droit commun de la CAF opérant Développement de la sensibilisation par la CAF auprès des bailleurs sur une prévention plus précoce et plus lisible Temps d'information auprès des petits propriétaires organisé par ADIL/CAF/ Action Logement	
Articuler les mises en jeu de garanties financières et les mesures d'accompagnement	Prévu dans le cadre du nouveau règlement intérieur du FSL : pas de vision aujourd'hui sur le fonctionnement	A prévoir également dans le cadre du futur règlement intérieur CCAPEX
Mettre en place un référent territorial « expulsion » sur chaque territoire du Département, qui serait garant du bon fonctionnement du plan et de la Charte et responsable de l'identification, de l'orientation et du traitement des situations que le droit commun ne parvient pas à traiter		Pas de référent nommé au sein des directions territoriales début 2020.

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Organisation des signalements CAF à la CCAPEX déjà opérante.

Amélioration de la sensibilisation des acteurs (bailleurs sociaux, privés...).

Meilleure lisibilité dans le rôle et l'action de prévention des expulsions des différents acteurs.

Difficultés :

Bilan des audiences de conciliation : mitigé. Beaucoup de travail et d'investissement pour peu de situations. En cours d'amélioration et de réflexion sur Grenoble (enjeux de mobilisation des bailleurs sociaux).

Relative stabilité (= pas de baisse) du nombre d'assignations sur la période 2014-2019.

Pas de référent par directions territoriales du Département nommé début 2020.

Perspectives :



Sensibilisation auprès des bailleurs privés à développer.

Enjeux des travaux du chantier 1 sur le règlement intérieur de la CCAPEX pour un meilleur traitement des situations.

Enjeux avec les travaux du FSL et l'intervention des travailleurs sociaux dans « l'aller vers » lors des alertes définies dans le règlement intérieur du FSL (notamment la mise en jeu de garanties financières) : mise en place d'un traitement social en vue d'une évaluation sociale et budgétaire à cette étape.

Travail de réflexion programmé sur les mesures d'accompagnement (accompagnement social lié au logement (ASL), actions éducatives budgétaires (AEB), mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), accompagnement enfance, accompagnement vers et dans le logement (AVDL), Logement toujours...).

Travail de fond sur la mise en place d'un référent territorial expulsion reste à faire.

Audiences de conciliation à développer sur l'ensemble du département.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : maintien

Objectif : Prévenir les expulsions

CHANTIER 4 : PROVOQUER UN RENVERSEMENT DE SITUATION AU REGARD DE L'EXPULSION POUR LES SITUATIONS DE RISQUES AVERES D'EVICITION

Le chantier 4 vise à **prendre en charge** les **situations** des ménages qui sont **bien avancées dans les procédures d'expulsion** et pour lequel il y a eu un **premier échec de résolution** (échec protocole Borloo, ou bail résilié sont les deux cas de figure envisagés).

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Permettre au ménage de se saisir de l'étape assignation, d'y assister et de mieux chainer les interventions post-audience	Expérimentation communauté de communes du pays roussillonnais/Tribunal de Vienne : travail sur un échantillon de ménage et leur parcours suite à assignation (objectifs : travailler l'échange d'informations) : travail en lien avec les bailleurs mais petits volumes pour beaucoup de travail (difficile à généraliser) Expérimentation ADIL/UDAF non concluante de primo-prévention juridico-social (partenariat avec huissier et conciliateurs de justice)	
Réaliser un diagnostic social systématique via le référent territorial pour tous les ménages en amont de l'assignation pour les locataires du parc privé et lors de l'échec du protocole Borloo pour le parc public (≠ diagnostics sociaux et financiers)		Action non réalisée
Rechercher une solution adaptée aux situations d'exception (renforcement mobilisation du ménage, relogement, maintien dans le logement, expulsion) en groupes techniques territoriaux de la CCAPEX (devenus décisionnels avec l'action 1.2) Les groupes techniques de la CCAPEX organisent leur articulation avec les commissions sociales pour le relogement via le système de point supplémentaires au titre de la cotation.	Doublon en partie avec l'action 1.2 Rénovation des groupes techniques CCAPEX pour étudier des situations en amont de la résiliation de bail	Rendre leurs avis décisionnels Instaurer un traitement d'exception en groupes techniques CCAPEX

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Augmentation continue du nombre de diagnostics sociaux et financiers (DSF). Mais en moyenne, la moitié des personnes contactées n'étaient pas concernées par un DSF.

Diminution de – 7 % des assignations entre 2014 et 2019.

Perspectives :



Réflexion sur la mobilisation des ménages à poursuivre pour faire le lien avec les référents sociaux des ménages déjà accompagnés (mobilité géographique de l'UDAF pour réaliser au plus près des ménages les DSF).

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : maintien

Objectif : Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

CHANTIER 5 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DU MAL-LOGEMENT : LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L'HABITAT INDIGNE

La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sont un objet de préoccupation important en Isère.

Le dispositif **PIG Mal Logement**, qui prend la mesure des enjeux, est en train de se déployer et connaît de bons résultats dans le parc privé concernant la précarité énergétique. Le bilan de l'année 1 du PIG va permettre de conforter le travail de repérage et de traitement des situations en appui sur un bilan partagé avec les acteurs.

Le Plan s'est donné comme objectif de faire de la précarité énergétique un axe transversal en s'organisant pour **traiter la précarité énergétique dans le parc public**. Il s'agira de s'appuyer sur les expérimentations engagées dans certains territoires de l'Isère dans le cadre d'un partenariat entre les bailleurs sociaux et l'action sociale du Conseil général (en lien avec les aides financières FSL en charges courantes).

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Dans le parc social : réduire le nombre de logements classés E, F, G	<p>Système de soutien à la rénovation énergétique (2016) : qualification des dysfonctionnements sociaux des groupes (précarisation, déqualification, problématiques de charges)</p> <p>Soutien à l'état des lieux du parc d'Un Toit Pour Tous : rénovation des logements en lien avec les aides du dispositif départemental</p> <p>Suivi de l'évolution théorique des gains énergétiques en classe de diagnostic de performance énergétique (DPE)</p> <p>Travail avec les fédérations de locataires : repérage des immeubles, contrôles de charge, remontées de l'action sociale départementale. Permet de faciliter le dialogue avec les bailleurs pour l'engagement de travaux et d'accompagner les locataires avant, pendant et après rénovation.</p> <p>Liens avec le PIG pour avoir connaissance de signalements dans le parc public.</p> <p>2 956 logements sociaux, parmi les 3 538 rénovations soutenues par le Département, ont eu un saut de classe</p>
Dans le parc privé : améliorer la qualité des logements en poursuivant le PIG : Réduire les situations de mal-logement (habitat indigne) Reconnaitre le parc insalubre (avec mise en œuvre de travaux et relogement si nécessaire)	<p>PIG 1 (2012-2016) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 982 contacts de ménages au PIG- 1 351 visites- 988 dossiers ANAH rénovation thermique- Avant 2015, 63 allocataires ont eu un tiers payant de l'AL interdit au propriétaire, et 63 ont eu une conservation de l'AL (depuis loi ALUR)

<p>Agir sur le niveau de charges des propriétaires (accompagnement travaux / sensibilisation usage)</p> <p>Traiter au moins 40 situations d'insalubrité par an</p> <p>Signaler au moins 300 situations de non-décence par an</p> <p>Repérer et traiter au moins 650 situations de précarité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 35 arrêtés d'insalubrité - 17 accompagnements à la sortie d'insalubrité <p>PIG 2 2017-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articulation aides ANAH et aides à l'isolation du Conseil Départemental (ces aides à l'isolation = cibles ANAH + ouverture cibles hors ANAH) - Mise en place Allo Isère Logement - Mise en place dispositif de rénovation des logements communaux - Participation financière de la CAF
<p>Mettre en place des actions préventives à partir de l'analyse de la situation des ménages en impayés ayant recours aux aides énergie ou en situation d'inconfort dans le logement</p>	<p>Mise en place d'un marché spécifique SOLENI dans le parc public</p> <p>Partenariat PALHDI-ERDF : travail sur les consommations énergétiques avec Linky</p> <p>Expérimentation puis pérennisation plate-forme CCAS</p> <p>Pérennisation du partenariat CD38-fédérations de locataires pour le repérage d'immeubles à risque (parc public)</p> <p>Montée en compétence des travailleurs sociaux sur le repérage, maillage ménage logement, ASL mal-logement...</p> <p>Expérimentation CCAS-Actis-Ulisse : impliquer le bailleur dans le processus de traitement de la précarité énergétique. Puis mise en place de process de pré-validation des visites avec les bailleurs.</p> <p>Expérimentation CAPI : travail de diagnostic de la précarité énergétique dans le parc public (notamment logement en attente de requalification → référentiel à l'immeuble) + travail sur parcours de ménages qui ont sollicités des aides + visites à titre expérimental (objectif : mieux cibler les réhabilitations)</p> <p>Installation d'un groupe de repérage des immeubles à risque (précarité énergétique, déqualification...) animé par la CAPI sur son territoire.</p> <p>Expérimentation aide aux petits équipements sur le parc privé déployé dans le cadre du PIG 2</p>
<p>Dans le parc privé : mettre en place un lieu stratégique et transversal pour le suivi et la précarité énergétique (substituer au comité technique partenarial du PIG un comité de suivi partenarial intitulé « comité de suivi partenarial de traitement du mal-logement dans le parc public et privé : lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne »)</p>	<p>Comité de suivi partenarial réuni de 2014 à 2016, mais pas depuis.</p>

Analyse de l'avancée du chantier

Difficultés :

Parc social : problématiques de signalements de mal-logement : comment traiter ? Travail avec les bailleurs sur les conventions d'utilité sociale ?

Perspectives :



Marché encore trop complexe et pas assez souple : nécessité de travailler à une meilleure articulation avec les EPCI souhaitant maximiser les dossiers sur leur territoire sans porter d'opération.

Mieux structurer le fonds d'aide aux petits équipements et sa mobilisation par l'opérateur ou les partenaires du PIG (notamment sa mobilisation dans le cadre de la sortie d'insalubrité propriétaires occupants) : nécessiter de disposer d'une notice/règlement.

Mal logement : financement par le FSL, quelle pertinence, quel impact ? Sources de financement à trouver du côté des fournisseurs d'énergie et d'eau, partenaires du PIG, dans le cadre de la lutte contre les impayés.

Repenser l'intervention de SOLENI dans le parc public (*plus de détails cf. Excel*).

Le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI - 2019-2021) a été adopté, mais il doit gagner en légitimité et trouver sa place :

- Suivre le mal-logement et les OPAH à l'échelle départementale (et non dans le cadre d'une instance propre au PALHDI)
 - o Bilan global de la thématique précarité énergétique / lutte contre l'habitat indigne PIG + OPAH
 - o Traitement des situations complexes et des marchands de sommeil
 - o Suivi des arrêtés d'insalubrité échus et mieux coordonner le travail de relogement
 - o Construire et gérer le lien avec le parquet

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : rendre l'accès au logement plus équitable et plus lisible pour les demandeurs

CHANTIER 6 : GERER LA DEMANDE DANS UN CADRE COMMUN D'ORDONNANCEMENT

L'enjeu du 6ème chantier du plan « gérer la demande dans un cadre commun d'ordonnancement » est **d'établir une cotation de la demande** qui ordonnance la liste des demandeurs de logements sociaux enregistrés sur Etoil.org. Cette cotation sera à terme, dans le cadre d'un travail commun, **partagée entre tous les réservataires** quand un logement se libère. La proposition est faite au premier ou trois premiers locataires dont la demande correspond au logement libéré.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Définir et valider des critères de cotation en appui sur l'expérimentation conduite par ABSISE dans le cadre de la lutte contre les discriminations en s'assurant que ces critères permettent de répondre aux priorités du PALHDI	Expérimentations sur les EPCI : CCPG, CAPI, CAPV, Métro Ralentissement avec le passage de PELEHAS (etoil V2) vers SNE et la modification des commissions sociales intercommunales (CSI)
Organiser un système de sur-cotation pour permettre aux CSI de prendre en compte la demande bénéficiant d'un traitement d'exception	Expérimentations des EPCI : notamment CAPI Expérimentation d'une grille de cotation proposée par Absise
Instances PALHDI : Suivre les mises en œuvre de système de cotation et vérifier le caractère équitable	Suivi dans le cadre des inter-CLH (comités locaux de l'habitat)
Communiquer sur les conditions d'accès au parc social pour les ménages (rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, efficace et juste pour les demandeurs, en lien avec le cadre ouvert par la loi ALUR et la charte de lutte contre les discriminations portée par ABSISE)	Allo Isère Logement : beaucoup de demandes pour avoir plus de détails sur l'offre de LLS et la procédure d'attribution Actions des EPCI via les plans partenariaux de gestion de la demande et d'information des demandeurs Le Portail Grand Public et le SNE favorisent un comportement de « demandeur-acteur ».

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Le SNE est le nouvel outil de gestion partagée des données. Avec le portail grand public, il cherche à responsabiliser les demandeurs qui peuvent devenir plus acteurs de leur recherche de logement.

L'Etat, en conséquence de la loi Egalité et Citoyenneté (2017), a repris la gestion en direct des logements du contingent préfectoral le 1^{er} avril 2019.

Difficultés :

Le passage Etoil vers SNE a compliqué l'utilisation de la grille de cotation. La plupart des EPCI ont stoppé la démarche en attendant un système de cotation intégré au SNE.

Les évolutions dues à la loi Egalité et Citoyenneté, dont la reprise du contingent préfectoral, ont bouleversé l'organisation des CSI. Les EPCI, les communes, les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux du Département doivent se réorganiser pour l'attribution de logements aux publics prioritaires en lien avec les services de la DDCS.

Perspectives :



Veiller à la bonne prise en compte des demandes enregistrées sur le Portail Grand Public pour les attributions de logement, par l'ensemble des acteurs.

Faciliter l'intégration de la cotation au SNE (prévue pour septembre 2021).

Accompagner les EPCI concernés pour la mise en place de la cotation dans le cadre de la loi ELAN (au sein des CSI, commissions de coordination, instances spécifiques partenariales, etc...).

De façon générale, toujours favoriser la prise en compte des publics prioritaires PALHDI par l'ensemble des réservataires.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : rendre l'accès au logement plus équitable et plus lisible pour les demandeurs

CHANTIER 7 : ORGANISER LOCALEMENT LA PRISE EN CHARGE DES MENAGES AVEC DES OBSTACLES REELS ET SERIEUX POUR SE LOGER

L'enjeu du 7ème chantier du plan « organiser localement la prise en charge des ménages avec des obstacles réels et sérieux pour se loger » est de **recueillir** cette **demande en difficulté**, **d'examiner** ses difficultés spécifiques et **d'organiser les aides** qui lui sont nécessaires pour **réduire les obstacles** à son accès au logement.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Définir un outil commun de signalement de la demande de logement justifiant d'un traitement d'exception	Outil existant mais pas déployé (expérimentations sur les EPCI CAPI et Vals Du Dauphiné) Expérimentations autour de la DUL (demande unique de logement : outil s'appuyant sur la demande de logement social sur le SNE qui décrit les obstacles du ménage et qui décline un cahier des charges du relogement)
Créer une instance qui puisse à la fois : <ul style="list-style-type: none">- Orienter les demandes d'exception vers le logement ou l'hébergement- Prescrire des dispositifs permettant l'accès au logement et à l'hébergement (ASL, AVDL) et la consolidation de l'accès (FSL, accès, garanties)	Mise en place d'un SIAO unique dès 2015. Déploiement de la gestion des mesures AVDL accès sur le POHI (pôle d'orientation d'insertion) de l'agglomération grenobloise, voironnais chartreuse, nord Isère. Aujourd'hui, l'Etat confie ces mesures AVDL Accès à la plateforme Logement d'Abord de GAM. Sur les autres territoires : pas d'équivalent. SIAO départemental unique depuis le 1 ^{er} avril 2019.
Faire des POHI et des CSI le lieu de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- De la surcotation- De préconisations- D'orientations- Vers les mesures d'aides ou la solution temporaire	Mise en œuvre effective au sein des CSI et POHI jusque début 2019. Fin de l'organisation en POHI et en CSI. Mise en œuvre du SIAO départemental. Organisation de commissions de coordination avec examen de situations ou maintien de « CSI » variable selon les EPCI.
Harmoniser l'action ci-dessus au sein des inter-CLH	Suivi des expérimentations EPCI sur la cotation, échanges autour de dispositifs permettant l'accès au logement (FSL), sur la DUL... Action réalisée dans la limite des réalisations des actions précédentes.

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Généralisation de l'utilisation et la transmission par les travailleurs sociaux des volets 1 et 2 de la fiche PALHDI. Expérimentation d'une fiche DUL, qui reste à systématiser.

Mise en place d'un SIAO unique dès 2015 et déploiement de 4 POHI jusqu'en 2019.

Appui du nouveau SIAO unique départemental sur l'expérience des POHI et prolongation des services avec leur déploiement progressif, depuis le 1^{er} avril 2019, à l'échelle département.

Difficultés :

Difficulté rencontrée par l'État en CSI pour imposer le logement des publics prioritaires dont il a la responsabilité (sortants d'hébergement, réfugiés, menacés d'expulsion, DALO, habitat indigne...) sur ses propres logements.

Le déploiement de l'outil DUL au-delà des territoires d'expérimentation ne s'est pas fait compte tenu d'un contexte en pleine évolution nécessitant de clarifier ce champ de l'accompagnement de l'accès au logement et notamment la question des publics concernés (Ménages prioritaires loi égalité et citoyenneté du 17 janvier 2017 /Ménages rencontrant des obstacles réels et sérieux PALHDI 2014 -2020) ainsi que des circuits de traitement de la demande (organisation propre à chaque EPCI et fin de délégation du contingent préfectoral, Loi Egalité et Citoyenneté).

Difficulté à mobiliser les partenaires pour participer massivement aux réunions des Inter-CLH de ces dernières années.

Perspectives :



Clarifier les publics prioritaires

Veiller au logement effectif des publics prioritaires aux situations les plus complexes chez les différents réservataires.

Généraliser l'utilisation d'un cahier des charges du relogement (issu de l'outil DUL) à l'ensemble de l'Isère : appropriation et utilisation de la DUL par les travailleurs sociaux en remplacement de la fiche PALHDI. Solliciter le retour d'expériences des acteurs sociaux.

Utilisation de la DUH (demande unique d'hébergement) du SIAO par l'ensemble des travailleurs sociaux (avec travail d'acculturation, d'actualisation et d'harmonisation en termes de pratiques professionnelles).

Réinterroger le rôle des inter-CLH dans le cadre de la reprise de la gestion en direct des logements du contingent préfectoral par l'État ayant induit un profond changement des CSI (voire leur disparition), la fin des POHI, le développement de la politique du logement d'abord, la prochaine gestion en flux des logements sociaux et la mise en place de la cotation.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : Adapter l'offre pour réduire les différentiels de pression locative entre types de logements, et accroître la fluidité hébergement-logement.

CHANTIER 8 : MOBILISER DE MANIERE COORDONNEE UNE OFFRE SUFFISANTE A BAS LOYER

Le chantier 8 se saisit de **tous les leviers disponibles** pour **accroître l'offre effectivement accessible** : l'évolution de la **construction neuve**, mais aussi le redéploiement de **l'offre ancienne** à bas loyer en dehors des ZUS ; le financement **d'aides à la pierre**, comme **d'aides à la personne**.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Définir et recenser le parc accessible : construire un référentiel « loyer + charges » par typologie de logement et par territoire accessible aux ménages ayant des revenus < 40 % des plafonds PLUS et identifier le parc selon ce référentiel et modéliser (APL/charges/loyer/reste à vivre)		Action non réalisée
Adhésion des réservataires et des bailleurs au fléchage du flux de l'offre relevant du référentiel vers la cible des ménages ayant des revenus ≤ 40 % PLUS	CSI : logements PLAI mutualisés Expérimentations Grésivaudan, CAPV, CAPI pour avoir un référentiel de traitement commun de la demande prioritaire Evolution du fait de la reprise du contingent préfectoral : <ul style="list-style-type: none">- Instance partenariales spécifiques pour les publics prioritaires- Rapprochement offre / demande par l'Etat sur son contingent / par les communes-EPCI-bailleurs sociaux sur leurs contingents et pour les PLAI non identifiés	
Augmenter la production annuelle de logements accessibles : PLAI et logements privés conventionnés LCTS	Hausse de la part de PLAI dans la production sociale Baisse du nombre de logements privés conventionnés (0 en LCTS depuis 2018) Convention métro/CAPV/Département avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) Territoires Poursuite du travail engagé sur les Muriers 2 dans le cadre de l'intermédiation locative (IML) avec Un Toit Pour Tous Appel à projets : 10 000 logements accompagnés	

Redéployer le parc ancien accessible par péréquation des loyers : augmenter les loyers d'une partie du parc pour baisser ceux d'une autre partie du parc		Action non réalisée
Minorer les bas de quittance : mise en place d'aides à la personne pour faire entrer des ménages ayant un problème de solvabilité temporaire dans un logement de droit commun	Mise en place de l'action dite de « logement toujours maintien » financée dans le cadre du FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) : diminutions de quittance pour des ménages en difficulté.	

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

La reprise en gestion directe des logements du contingent préfectoral permet à l'Etat de gérer le relogement de ses publics prioritaires les plus difficiles.

Inscription du recensement de l'offre économiquement accessible dans l'appel à projet 2020 du FNAVDL.

Prise en compte du besoin en PLAI adaptés dans l'appel à projet régional.

Difficultés :

Le niveau de mutualisation des PLAI en CSI est variable d'une collectivité territoriale à une autre. Aujourd'hui, le fonctionnement des CSI est bouleversé par la reprise du contingent préfectoral.

Perspectives :



Recensement du parc accessible à reprendre dans le nouveau PALHDI. Cette action est inscrite dans le futur appel à projet 2020 du FNAVDL.

Maintien de l'action « logement toujours maintien » dans le FNAVDL.

Suivre l'appel à projet régional sur les PLAI adaptés.

La question de la mutualisation des PLAI devra être revue et adaptée dans le futur PALHDI en prenant en compte le nouveau contexte de gestion en flux prévue par la loi ELAN. Une nouvelle organisation partenariale est à rechercher.

Rendre les loyers du parc social accessibles aux publics défavorisés (par un travail d'observation et d'action).

Poursuivre la mobilisation d'une offre suffisante à bas loyer, tant dans le logement public que privé.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : Adapter l'offre pour réduire les différentiels de pression locative entre types de logements, et accroître la fluidité hébergement-logement.

CHANTIER 9 : PREVOIR LA GESTION DE L'ATTENTE D'UN LOGEMENT DANS LE DROIT COMMUN

Le chantier 9 prend acte du temps nécessaire à l'obtention d'un logement, du fait des contraintes structurelles évoquées précédemment et entend **proposer une solution d'attente** aux ménages sans solution alternative, dans des **logements complémentaires** au logement social (**sous-location dans le parc privé, mobilisation des résidences sociales**).

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Déterminer un parc de logements « d'attente » pour apporter une réponse rapide à des demandeurs de logement compte tenu de la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent sans bouleverser l'ordonnancement de la file d'attente	Expérimentations : <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une commission logement adapté qui traite les dossiers mandat de gestion et réservation préfectorale orientée ADOMA- Mise en place d'une commission pour orienter les ménages relevant du logement accompagné dans le cadre de l'opération « 10 000 logements accompagnés »
Redéfinir la vocation des résidences sociales : optimiser leur utilisation dans le cadre du Logement d'Abord	Plusieurs groupes de travail sur le modèle économique des résidences sociales d'insertion → mise en évidence d'un déficit structurel des résidences sociales PALHDI. Atelier PDH : « l'hébergement d'insertion, une étape dans le parcours résidentiel des ménages ? » Appel à manifestation d'intérêt – Logement d'abord sur la métropole : plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire et mobilisation du parc de logements privés + volonté de mutualisation des mesures d'accompagnement (pot commun) Résidences sociales d'insertion d'Un Toit Pour Tous : demande d'accompagnement à la transformation de l'offre en résidences sociales dans le cadre du PALHDI en lien avec les instances politiques locales (IPL) et le SIAO.
Informers les CSI et POHI de la disponibilité des logements d'attente	Expérimentations sur le POHI de l'agglomération grenobloise seulement, avec la mise en place, en 2015, d'une Commission « Logement » à vocation opérationnelle.

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Politique du Logement d'Abord qui a fortement impacté ce chantier. L'étude récente de l'Action Tank menée sur GAM dans le cadre du Logement d'Abord met en évidence qu'un besoin existerait en logements

"temporaires" pour des périodes courtes de trois mois, le temps de solvabiliser/ouvrir les droits des ménages juste avant l'accès au logement.

Difficultés :

Déficit structurel des résidences sociales d'insertion « labellisées » PALHDI :

- Absence d'anticipation des travaux à la charge du gestionnaire
- Absence d'anticipation de la charge de la taxe foncière
- Augmentation de la vacance, augmentation des impayés, augmentation de la rotation impliquant un renouvellement de mobilier et des réparations du fait de l'évolution des publics accueillis dans ces résidences

Résidences d'insertion accueillent aujourd'hui des ménages très éloignés du logement. 3 résidences UTPT sur l'agglomération grenobloise ont fermé. L'une d'entre elle mute vers un accueil de type Pension de famille – résidence accueil (offre déficitaire à ce jour sur le département).

Déficit de places de logements en attente (ADOMA, Un Toit Pour Tous, contingent préfectoral...) constaté par le POHI de GAM, manque de réactivité des prescripteurs et des demandeurs couplés à un déficit de connaissance de la commission logement dédié au public des « nouveaux pauvres »

Perspectives :



Pour travailler sur les causes, il semble nécessaire d'avoir une approche globale sur les besoins en hébergement (notamment contexte Logement d'Abord).

Reprendre le travail initié en inscrivant tous les logements des résidences sociales (ADOMA, Foyers de Jeunes Travailleurs) dans le logiciel SI-SIAO de façon à augmenter l'offre d'hébergement aux publics demandeurs.

Poursuivre la réflexion autour de l'offre d'hébergement :

- Qualification des besoins (urgence, transitoire, stabilisation, logement adapté...)
- Organisation éventuelle de la mutation de certaines structures
- Vocation des résidences d'insertion par rapport à l'offre de logement accompagné.

Travail sur la requalification des résidences d'insertion à poursuivre (en s'appuyant sur les premiers travaux du groupe de travail Logement d'Abord sur GAM).

Reprendre et approfondir l'action initiée sur le POHI de GAM sur les logements d'attente à l'échelle du SIAO de l'Isère.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : adapter l'offre pour réduire les différentiels de pression locative entre types de logements, et accroître la fluidité hébergement-logement.

CHANTIER 10 : OPTIMISER LES PARCOURS DANS LES DISPOSITIFS D'INSERTION

Le chantier 10 entend optimiser les parcours d'insertion en **décloisonnant les filières de gestion de la demande** (urgence, hébergement d'insertion, logement) et en développant les **solutions de logement accompagné adapté** à la diversité des besoins.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Créer des liens entre l'urgence, l'insertion et le logement, les articuler, et porter à la connaissance des différents acteurs le traitement de ces demandes.	Mise en place d'un SIAO unique de 2012 à mars 2019 s'appuyant sur 5 POHI (dont 4 ont effectivement fonctionné), puis transformation en un SIAO unique départemental depuis avril 2019. Lancement de commissions de coordination avec examen de la demande conformément à la loi ELAN sur CAPI, CAPV et Entre Bièvre Et Rhône.	Les collectivités CSI ne partageaient que très peu leurs logements réservés en CSI. Les CSI ont du mal à se restructurer suite à la reprise de la gestion des logements du CP par l'État.
Etre en capacité lors des différentes commissions de s'accorder sur le diagnostic, et les orientations à partir d'outils communs	Acculturation des travailleurs sociaux prescripteurs sur la DUH avec notamment l'organisation de formations à la demande en ligne dans le SI-SIAO. Restructuration du SIAO en un SIAO unique départemental. Création de commissions de coordination avec examen des demandes et organisation d'instances spécifiques partenariales pour le logement des publics défavorisés. Expérimentation d'une plate-forme logement d'abord sur GAM.	Une fluidité Hébergement- Logement à rendre toujours plus performante.
Garantir la collecte des données nécessaires à une observation pertinente et organiser les institutions et mise à disposition auprès des décideurs	Mise en place d'un SIAO unique de 2012 à mars 2019 s'appuyant sur 5 POHI (dont 4 ont effectivement fonctionné), puis transformation en un SIAO unique départemental depuis avril 2019. Développement de l'IML. Etude d'analyse de l'offre et des besoins en cours sur GAM en vue d'élaborer un outil de connaissance de la situation hébergement/logement en temps réel	

	permettant de piloter les actions au plus près.	
Décrire les prestations et niveaux d'accompagnement offert par les structures, par les opérateurs en charge du logement accompagné et adapter cette offre localement.	Expérimentation du logement d'abord Déploiement de l'IML Poursuite du développement des dispositifs AVDL accès et maintien	
Renforcer les liens et le partenariat entre le secteur social, le secteur santé et le handicap.	Contribution commune DDCS et l'ARS au projet régional de santé 2018-2028 Installation du dispositif « Un chez soi d'Abord » sur l'agglomération grenobloise en 2018 Contractualisation CPOM avec les CHRS sur les champs sanitaires et médico-sociaux	Non-renouvellement d'une convention association/Centre Hospitalier Alpes Isère/DDCS sur l'accompagnement des publics en souffrance psychique dans l'accès et le maintien au logement. Enjeu récurrent et non encore résolu de l'articulation sanitaire-sociale entre services

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Le travail mené sur la DUH et les formations organisées de 2014 à 2019 a permis d'acculturer les services sociaux prescripteurs à la DUH à la demande en ligne dans le SI-SIAO.

Expérience intéressante de GAM sur la mise en œuvre accélérée du logement d'abord.

Création d'une base offre d'hébergement et logement adapté dans le logiciel SIAO.

Production annuelle d'un rapport SIAO.

Mobilisation de huit opérateurs sur le dispositif IML.

Déploiement des dispositifs AVDL accès et maintien par sept opérateurs.

Difficultés :

La fin des POHI en avril 2019 a bousculé les méthodes de travail. Une appropriation par les acteurs locaux du nouveau contexte du SIAO unique départemental est nécessaire.

De même avec la fin de la délégation de gestion du contingent préfectoral, les collectivités et bailleurs doivent aussi se réorienter pour favoriser l'attribution de logements sociaux sur leurs contingents.

Risque de redondance entre nouveaux dispositifs Logement d'Abord, AVDL et IML...

L'articulation sanitaire-sociale est un enjeu récurrent et non encore résolu dans le cadre de la mise en place de dispositifs associant notamment la DDCS et l'ARS.

Perspectives :



Démontrer l'efficacité d'un SIAO unique départemental, favoriser l'appropriation locale du nouveau dispositif départemental.

Inscrire la mise en œuvre de la politique du logement d'abord dans le nouveau PALHDI.

Travailler à la création d'un référentiel commun d'accompagnement.

Faire évoluer le SI-SIAO dans le cadre du Logement d'Abord afin de permettre des remontées d'indicateurs analysant les résultats de cette politique.

Mieux partager les données issues de l'observation sociale.

Veiller à la complémentarité entre le Logement d'Abord, AVDL et IML.

Mieux articuler les différents dispositifs d'accompagnement social avec le FSL.

Aborder la thématique particulière des jeunes.

Mettre en place une charte de santé mentale associant les bailleurs.

Déployer le dispositif « Un chez soi d'abord » à l'échelle départementale.

Articuler les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens rendus obligatoires par la loi ELAN pour les CHRS avec le PALHDI.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

Objectif : Recueillir toute la demande qui s'exprime en urgence et l'orienter en fonction de ses perspectives

CHANTIER 11 : ORGANISER LES CONDITIONS DU PREMIER ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI

Le chantier 11 vise à structurer le **réseau des accueils de jour**, de telle sorte que la détresse sociale trouve une écoute, et des réponses à des besoins de première nécessité.

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Identifier les évolutions nécessaires des missions des accueils de jour et tenter de déployer les moyens adaptés	<p>Etat des lieux des structures et questionnaire auprès des intervenants du premier accueil.</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur l'organisation du premier accueil en Isère :</p> <p><u>Axe de travail 1</u> : satisfaction des besoins primaires → réalisation d'un répertoire par le SIAO-115 sur les accueils de jour et leurs services et d'une cartographie</p> <p><u>Axe de travail 2</u> : évaluation administrative et/ou sociale, lieu d'entretien assurant la confidentialité, acteurs qui participent au diagnostic et au suivi → expérimentation avec le SALTO depuis juin 2015 chargé de soutenir les accueils de jour pour favoriser l'accès aux droits, faciliter l'accès à un accompagnement social, restaurer le lien avec les différents intervenants sociaux</p>	
Consolider les accueils de jour et les équipes mobiles en couplant interventions de bénévoles et de professionnels		<p>La coordination des accueils de jour a interpellé le PALHDI pour donner un nouvel élan à cet axe de travail. Il était proposé de réactiver ce chantier à mi-parcours de la réalisation du PALHDI, avec une proposition de travail en commun avec ces structures sur les services à déployer au sein des accueils de jour, sur les blocages dans l'accès aux droits et sur la fragilité économique de celles-ci.</p> <p>Pas de réponse du PALHDI à cette interpellation.</p>



<p>Formaliser un réseau de premier accueil territorialisé</p>	<p>Expérimentations sur le POHI de l'agglomération grenobloise seulement.</p> <p>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.</p> <p>Déploiement du premier accueil social inconditionnel (moins de 30 min de transport).</p> <p>Volonté de généralisation avec une contractualisation Etat-Départements prévue dans le cadre du Schéma départemental d'accès au service au public. Il ne s'agit pas de rendre chaque point d'accueil compétent pour traiter de l'ensemble des difficultés d'une personne mais de constituer une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés</p>	<p>Peu de réalisation concrète.</p> <p>Réflexions en « stand-by »</p>
---	--	---

Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Expérimentation avec SALTO concluante → ouvre la possibilité d'aboutir à un schéma de parcours des usagers pour minorer les ruptures de maillage dans la prise en charge des SDF, mieux organiser la chaîne de traitement du 1er accueil et apporter plus de lisibilité pour les professionnels-bénévoles-usagers.

Difficultés :

Constat d'une augmentation très importante de la fréquentation des accueils de jour depuis 2015 ; ce qui a conduit à une saturation de ces dispositifs. Cette hausse est certainement due à l'augmentation massive des arrivées de demandeurs d'asile et des Mineurs Non Accompagnés depuis 2015 en Isère.

Perspectives :



Veiller à la complémentarité entre les dispositifs de premier accueil et ceux des accueils de jour.

Travailler avec la coordination des accueils de jour sur les services à déployer au sein de ces structures sur les blocages dans l'accès aux droits et sur la fragilité économique de celles-ci.

Élaborer une charte missions-moyens des accueils de jour et des équipes mobiles en lien avec les collectivités territoriales.

Inscrire la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » dans le futur Palhdi et aller vers une contractualisation DDCS/Département sur le sujet.

Atteinte de l'objectif du chantier



Axe : accès

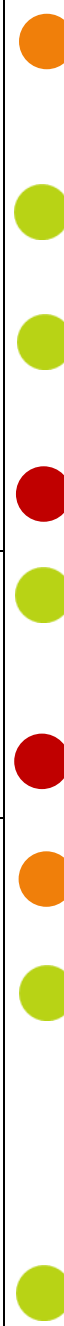
Objectif : Recueillir toute la demande qui s'exprime en urgence

CHANTIER 12 : CLARIFIER LES MISSIONS DES STRUCTURES D'ACCUEIL D'URGENCE ET REVISITER LES PRINCIPES ET MODALITES DE COORDINATION

Le chantier 12 vise à **organiser** les réponses, leurs objectifs et leurs moyens en fonction des perspectives diverses des ménages accueillis

Travail réalisé sur le chantier

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Ce qui n'a pas été réalisé
Principes d'inconditionnalité et de continuité : comment organiser la prise en charge des publics face à une demande croissante et aux limites réglementaires, institutionnelles et matérielles ?	<p>Inconditionnalité de l'accueil en hébergement (principe respecté dans la mesure du possible au regard de l'équilibre social et financier de la structure)</p> <p>Organisation d'un accompagnement global des personnes de l'entrée à la sortie des structures</p> <p>Priorité donnée au relogement des ménages en sortant de structures d'hébergement (notamment grâce à la gestion directe du contingent préfectoral par l'Etat)</p>	<p>Rédaction d'un référentiel commun des coûts.</p>
Revisiter les circuits institutionnels et les modalités de coordination de l'urgence sociale	<p>Création du Comité technique de veille sociale du bassin grenoblois</p> <p>Création d'une commission de régulation</p>	<p>Production d'un nouveau schéma de coordination</p>
Redonner de la fluidité à l'hébergement d'urgence en agissant sur les dispositifs aval	<p>Mise en œuvre accélérée du logement d'abord sur GAM (réponse à l'appel à manifestation d'intérêt)</p> <p>Développement en cours de l'IML et du nombre de pensions de famille</p> <p>Nouvelles expérimentations : « Un chez soi d'abord », « Logement toujours 10 000 logements accompagnés »</p> <p>Création d'une maraude professionnelle sur Grenoble</p> <p>Départementalisation du SIAO unique</p>	<p>Un travail a été lancé pour recentrer l'hébergement d'urgence sur les situations de vulnérabilité et de détresse. Il n'est pas abouti.</p>



	Recomposition de l'offre d'hébergement grâce à la contractualisation CPOM Résorption du nombre de nuitées hôtelières pérennes	
--	--	--



Analyse de l'avancée du chantier

Avancées :

Baisse de la proportion de ménages à la rue ou en abri de fortune entre l'entrée et la sortie de structures d'hébergement (16 % à l'entrée ramenée à 2 % au moment de la sortie)

Augmentation forte de personnes logées entre l'entrée et la sortie de structures d'hébergement (proportion de 18 % à l'entrée portée à 57 % au moment de la sortie)

Le comité de veille sociale et la commission de régulation permettent un examen partenarial des situations complexes des ménages pour leur apporter la solution la plus adaptée.

La mise en place d'un SIAO unique en 2015 puis sa départementalisation en 2019 contribuent, grâce à une bonne coordination des prestations et à l'identification d'un seul interlocuteur, à la lisibilité de l'ensemble des partenaires.

Mise en œuvre accélérée du logement d'abord sur GAM (réponse à l'appel à manifestation d'intérêt)

Création d'une maraude professionnelle sur Grenoble dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2019.

Relance du déploiement de l'IML depuis 2017.

Baisse du nombre de nuitées hôtelières pérennes de 2017 à 2020.

Démarrage de la contractualisation CPOM avec les opérateurs.

Difficultés :

Nombre grandissant de demandeurs d'asile faisant appel au DAHO avant d'avoir épuisé les possibilités d'hébergement offertes dans le cadre du droit commun.

Le nombre de demandes d'urgence à satisfaire augmente d'année en année. De nouvelles places sont créées chaque année notamment par la pérennisation des places hivernales. Cette situation génère des problèmes de places lors des hivers suivants avec l'impératif de trouver de nouveaux lieux pour accueillir ces places supplémentaires.

Inégalité de répartition des places d'hébergement sur le territoire de l'Isère (concentration sur GAM).

Nécessité de mieux qualifier la notion d'urgence pour réserver les structures HU aux situations de vulnérabilité et de détresse.

Crise sanitaire COVID 19 ayant notamment entraîné le nombre de places hôtelières pérennes

Perspectives :



Rédaction d'un référentiel commun pour l'Isère en articulation avec l'enquête nationale des coûts renseignée annuellement par les structures d'hébergement sous statut CHRS et subventionnés. Ce projet doit être repris dans le futur PALHDI.

Déploiement du plan logement d'abord à l'échelle de l'Isère.

Evaluation des besoins d'hébergement par public spécifique en s'appuyant sur l'observation sociale conduite par le SIAO (exemple : femmes victimes de violence).

S'appuyer sur les initiatives locales et en tirer les enseignements pour le département (exemple : « Un chez soi d'abord », « Logement toujours 10 000 logements accompagnés », plate-forme d'accompagnement Logement d'Abord sur GAM ...).

Poursuivre le travail concernant le recentrage de l'hébergement d'urgence sur les situations de vulnérabilité et de détresse.

Recomposer l'offre d'hébergement, veiller à la complémentarité entre hébergement d'urgence, logement adapté, hébergement d'insertion dans une logique de parcours.

Tirer les enseignements de la maraude professionnelle de Grenoble venant en complément des maraudes bénévoles.

Décloisonner les dispositifs (accompagnement social, hébergement, logement, insertion professionnelle, santé...).

Mise en œuvre du Plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 avec l'extension de la politique du logement d'abord, le déploiement de l'IML, la multiplication des pensions de familles... à l'échelle de l'Isère.

Revisiter le principe des Résidences sociales PALHDI.

Mieux articuler le parc d'hébergement généraliste et le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile afin d'héberger les personnes en fonction de leur statut administratif.

Atteinte de l'objectif du chantier



Liste des sigles

ABSISE	Association des bailleurs sociaux de l'Isère
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
AEB	Action éducative budgétaire
AIVS	Agence immobilière à vocation sociale
ALUR	Loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové, 2014
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
ASL	Accompagnement social au logement
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CLH	Comité local de l'habitat
CUS	Convention d'utilité sociale
CSI	Commissions sociale intercommunale
DALO	Droit au logement opposable
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DUL	Demande unique de logement
DUH	Demande unique d'hébergement
DSF	Diagnostic social et financier
ELAN	Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, 2018
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FSL	Fonds solidarité logement
IML	Intermédiation locative
IPL	Instance politique locale
LCTS	Logement conventionné très social
LDA	Logement d'Abord
LEC	Loi Egalité et Citoyenneté, 2017
LHI	Lutte contre l'habitat indigne
MASP	Mesure d'accompagnement social personnalisé
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDLHI	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PIG	Programme d'intérêt général
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLUS	Prêt locatif à usage social
POHI	Pôle d'orientation hébergement insertion
UDAF	Union départementale des associations familiales
UDCCAS	Union départementale des centres communaux d'action sociale
SIAO	Système intégré d'accueil et d'orientation